

Tulle le 28 mars 2008

Mécontents, les cadres de Tulle aussi...

Réunis ce jour autour des responsables de la CFDT, **les cadres du centre de Tulle ont fait un point complet de la situation du personnel d'encadrement** de leur centre. Fortement irrités par le comportement de la Direction Générale (réduction du nombre des téléphones portables, permanences locales contraignantes qu'il va falloir remettre à plat vu leur inutilité, etc...) et **soucieux que des investissements soient réalisés pour assurer une pérennité au centre**, ils se sont exprimés sans concession sur l'organisation et la durée du temps de travail que veut imposer le PDG, sujet qui sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de négociation du 8 avril. **Répondant aux nombreuses sollicitations auxquelles ils sont soumis, les cadres de Tulle considèrent remplir leur mission (plus de 12 heures de travail par jour), souhaitent que les irritants quotidiens soient traités et estiment que le comportement de la Direction générale doit changer pour prendre en compte les différentes attentes exprimées.**

Parmi les sujets abordés au cours de cette réunion, le plan de charge à venir. Les cadres ne souhaitent pas que l'augmentation du temps de travail envisagée par la Direction conduise à de nouvelles suppressions d'emplois... Ceci nécessite que la Direction présente son plan moyen terme, respecte l'accord GPEC signé par la CFDT et s'engage à maintenir l'emploi de chacun, y compris en intégrant **une organisation du travail plus moderne, laissant plus de souplesse pour le salarié et l'entreprise.**

D'autre part, les cadres du centre de Tulle sont en désaccord avec la notion de 218 jours. **Ils estiment que la remise en cause de toute possibilité de prise de congé entre janvier et juin, si les mesures de prises de congés et de RTT envisagées restent en l'état, n'est pas acceptable.** Ils exigent que la Direction soit plus correcte envers eux et **paie intégralement** chaque jour de RTT racheté (augmentation générale, comme le prévoit la loi du 5 février 2008), considérant qu'un

jour racheté doit être payé à sa valeur et non de manière variable et aléatoire. Par ailleurs, ils estiment aussi qu'au regard de la nouvelle réglementation liée au CET, **il est possible de majorer ce rachat d'une valeur restant à négocier.**

Enfin, et même si cela semble encore utopique aux yeux de certains, ils sont attachés au fait que la Direction, pour respecter les attentes de chacun, **leur laisse un choix possible entre le paiement et la prise de jours.** Les jeunes cadres récemment embauchés, venant d'une autre région, souhaitent avoir ce choix ainsi que le maintien des 5 jours de l'accord d'entreprise (ponts, franchises, 26^{ème}, etc...) pour rejoindre leur famille. D'autres, parents de jeunes enfants **souhaitent conserver du temps en famille.** Au travers de ces exemples, la Direction doit comprendre qu'elle doit sortir de cette idée du «*tout le monde dans l'entreprise au même moment*» pour laisser place à de la souplesse, y compris pour permettre une vie de famille décente. **A défaut, de nombreux jeunes, pour qui la venue chez Nexter était fondée sur un équilibre temps libre/salaire, pourraient bien quitter l'entreprise sur fond de démotivation générale !**

Bien entendu, les cadres de Tulle restent également attentifs aux autres négociations en cours... et à venir (salaires, temps partiels, abondement du CET futur et du PEE, participation et intéressement, prévoyance et mutuelle, CESU, etc...), mais **ils exigent une réelle reconnaissance des efforts demandés.** Ils ont décidé de faire du 8 avril **une nouvelle journée d'action** qu'ils souhaitent, coordonnée sur tous les centres de Giat/Nexter. **Ils partagent l'idée d'une «usine vide» sur une demi journée d'absence (grève, congés, RC) avancée par la CFDT au niveau central le 28 mars** lors de l'intersyndicale qui s'est tenue à Satory, pour amener la Direction à un peu plus de raison. Ils n'écartent pas d'autres moyens d'actions dans les semaines à venir, si la Direction générale campe sur ses positions !